



# Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain

## Rapport annuel d'activités 2015

*Validé par la CLE le 13 juin 2016*



# SOMMAIRE

<b>Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau</b>	<b>p4</b>
<b>Historique et avancement de l'élaboration du SAGE</b>	<b>p7</b>
<b>Les instances du SAGE</b>	<b>p7</b>
<i>La CLE</i>	
<i>Le bureau de la CLE</i>	
<i>Les commissions de travail</i>	
<b>Les études</b>	<b>p10</b>
<i>Rédaction d'un guide méthodologique pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides</i>	
<i>Etude du devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud</i>	
<i>Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE</i>	
<b>L'information et la communication</b>	<b>p11</b>
<i>Site web du SAGE</i>	
<b>Le suivi et les avis sur les projets en cours</b>	<b>p12</b>
<i>Le suivi des projets et actions</i>	
<i>Les avis rendus par la CLE</i>	
<b>Les moyens du SAGE</b>	<b>p13</b>
<i>La structure porteuse</i>	
<i>Les éléments financiers</i>	
<b>Bilan et perspectives</b>	<b>p14</b>

## Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau

Le périmètre du SAGE Clain s'étend sur 2882 km<sup>2</sup> et concerne 157 communes réparties sur 3 départements : Charente (4 communes), Deux-Sèvres (30 communes) et Vienne (123 communes).

Le bassin versant du Clain est au carrefour de quatre grands ensembles géologiques : les bassins sédimentaires (secondaire / tertiaire) - Bassin parisien au Nord-est et Bassin aquitain au Sud-ouest - et les massifs anciens schisteux et granitiques (primaire) - Massif armoricain au Nord-ouest, Massif central au Sud-est. Le seuil du Poitou, plateau dont l'altitude varie entre 70 et 150 m, est à l'interface de ces ensembles, au cœur du bassin du Clain.

Le bassin du Clain présente un caractère rural marqué, 80% de la surface du périmètre du SAGE sont occupés par les terres agricoles : élevage, polyculture et grandes cultures se répartissent sur le bassin. Une régression des surfaces fourragères au profit des céréales et oléoprotéagineux est observée.

L'agglomération de Poitiers concentre près de la moitié des 285 000 habitants du bassin. Les établissements industriels sont peu nombreux et se concentrent principalement sur l'agglomération de Poitiers et sur l'axe Poitiers/Châtelleraut.

### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Élevé
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Moyen
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Faible

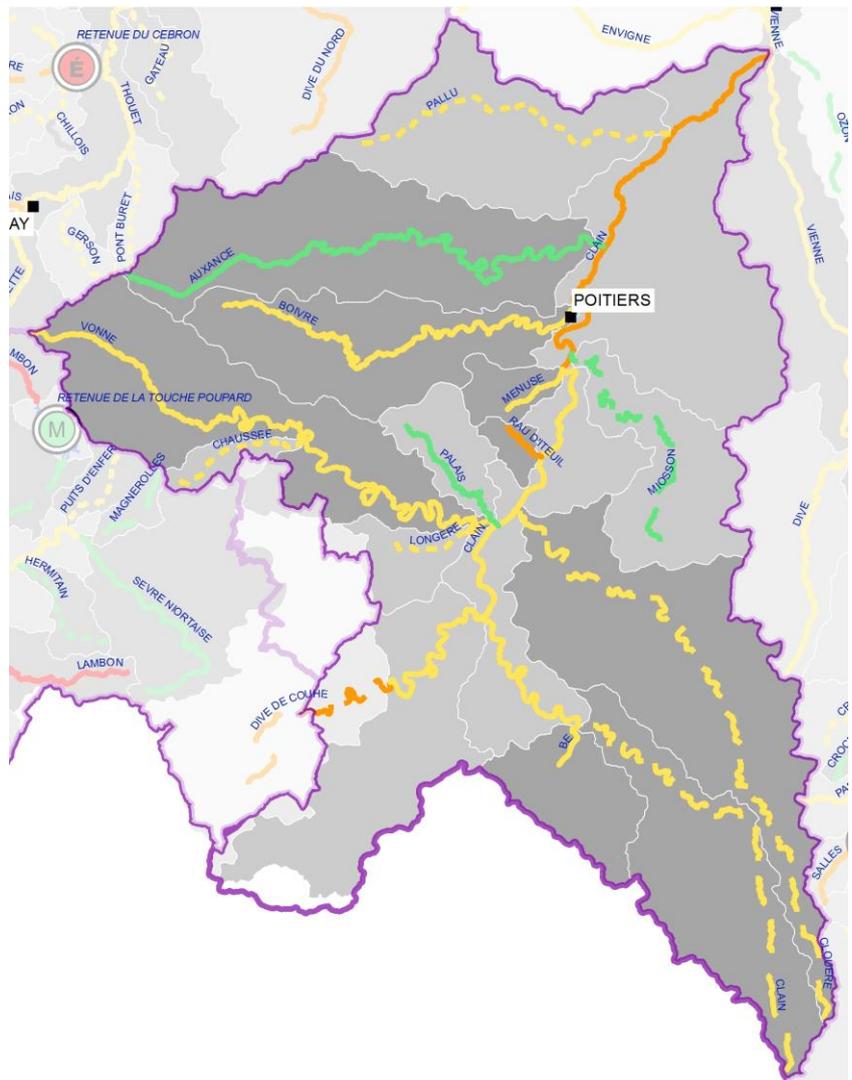
### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (●)
Moyen (M)	Bon (●)
Faible (f)	Moyen (●)
	Médiocre (●)
	Mauvais (●)
	Information non disponible (●)

### Echéances des objectifs

■	2015
■	2021
■	2027
■	objectif moins strict
■	villes principales
□	SAGE

©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP - 29/05/2013  
Agence de l'eau Loire Bretagne



Etat écologique des cours d'eau 2011 – Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

Les principaux paramètres déclassants de l'état écologique des masses d'eau superficielles du bassin sont l'hydrologie et les pesticides (pour toutes les masses d'eau), la morphologie et les obstacles à l'écoulement.

Concernant les masses d'eau souterraine, l'état de la principale nappe d'eau souterraine du territoire (nappe du Dogger) est qualifié de médiocre (nitrates et état quantitatif). La nappe de l'infratoarcien est en bon état.

### **Les enseignements du diagnostic**

- Un déséquilibre chronique entre besoins et ressource en période d'étiage affectant les milieux et les usages par des assecs récurrents et des restrictions fréquentes
- Une alimentation en eau potable fortement dépendante de ressources vulnérables aux pollutions diffuses, dégradées par les nitrates et les pesticides principalement d'origine agricole
- Une nappe de l'infratoarcien de bonne qualité, réservée à l'AEP, mais concentrée en fluor et peu prélevée pour l'AEP
- Une qualité satisfaisante pour les macropolluants (azote, phosphore...) grâce à une amélioration des rejets de l'assainissement
- Des milieux à potentiel écologique mais dégradés par les travaux hydrauliques, les ouvrages en rivière, les assecs, les plans d'eau et n'assurant plus leurs fonctionnalités (auto-épuration, vie biologique, hydrologie...)
- L'alimentation en eau potable de Grand Poitiers satisfaite à l'heure actuelle mais non assurée à moyen et long terme en cas d'étiage sévère et en période de pointe (en lien avec la dégradation de la qualité des eaux par les nitrates)
- Des maîtrises d'ouvrage existantes à réorganiser, d'autres à préciser
- Le portage du SAGE en phase de mise en œuvre à assurer

Sur la base du diagnostic, la Commission Locale de l'eau a identifié 6 grands enjeux, déclinés en 11 objectifs de gestion de l'eau.

### **Les 6 grands enjeux du SAGE...**

#### **L'alimentation en eau potable (enjeu majeur)**

- ✓ Restaurer et pérenniser la ressource en eau destinée à l'eau potable afin d'assurer l'autosuffisance qualitative et quantitative pour cet usage prioritaire

#### **La gestion quantitative de la ressource**

- ✓ Partager de manière équilibré la ressource entre les différents usages économiques et de loisirs dans le respect des besoins des milieux naturels

#### **La gestion qualitative de la ressource**

- ✓ Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines pour la satisfaction des différents usages et des espèces et milieux naturels

#### **Les fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques**

- ✓ Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique : restauration morphologique / restauration de la continuité écologique des cours d'eau, restauration et préservation des zones humides et têtes de bassin...

#### **La gestion des crues et des risques associés**

- ✓ Réduire les risques en réduisant l'aléa et la vulnérabilité des biens et des personnes

## La gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

- ✓ Pérenniser le portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre / appuyer la mise en œuvre des actions du SAGE / accompagner les acteurs économiques / Sensibiliser, informer, communiquer / Améliorer les connaissances

### ...déclinés en 11 objectifs

Les objectifs sont présentés dans le tableau suivant.

La satisfaction de ces objectifs a été évaluée au regard du scénario tendanciel\* : les objectifs seront partiellement satisfaits voire pas satisfaits à court et moyen terme sur le bassin du Clain.

\*Le scénario tendanciel ou « scénario sans SAGE », validé le 30 septembre 2013 par la CLE, simule l'évolution du territoire à moyen terme en l'absence de programmes d'actions nouveaux par rapport à ce qui existe déjà.

Objectifs identifiés à l'issue du diagnostic	Plus-value du SAGE	Satisfaction de l'objectif « sans le SAGE »	Etude de scénarios alternatifs ?
1. Sécurisation de l'AEP	Forte	<b>Partielle</b> car actions curatives (interconnexions, traitement) mais ressource reste dégradée par nitrates et phytosanitaires principalement	<b>OUI</b> pour ce qui relève des actions préventives = objectif n°2 / <b>NON</b> pour ce qui relève des actions curatives
2. Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte	<b>Partielle</b> car actions en cours mais effet limité et insuffisant	<b>Oui</b>
3. Réduction de la pollution organique	Moyenne	<b>Partielle</b> à court terme, satisfait à long terme	Non
4. Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne	<b>Partielle</b> car actions de connaissance en cours, pas de réduction attendue	<b>Oui</b>
5. Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte	<b>Partielle</b> : satisfaction de l'objectif pour le volet agricole – actions d'économies à développer pour les autres usages	<b>Oui</b>
6. Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne	<b>Partielle</b> car actions en place (PPRI...) – actions complémentaires à développer pour réduire la vulnérabilité, la culture du risque	<b>Oui</b>
7. Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte	<b>Partielle</b> car actions en cours pas sur l'ensemble du bassin, améliorations sur le long terme	<b>Oui</b>
8. Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte	<b>Partielle</b> car actions en cours pour zones humides, dégradations possibles sur certains secteurs	<b>Oui</b>
9. Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte	<b>Non</b> car pas d'actions spécifiques en cours	<b>Oui</b>
10. Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte	<b>Partielle</b> : maîtrise d'ouvrage existante en cours de réforme et à identifier pour certaines actions	<b>Oui</b>
11. Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne	<b>Partielle</b> : actions en cours à renforcer	<b>Oui</b>

## Historique et avancement de l'élaboration du SAGE

Installée en 2010, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Clain a depuis validé les premières étapes d'élaboration du SAGE.

- **L'état initial**, validé le 29 juin 2011, fait la synthèse de l'état de la ressource en eau, des milieux et des usages.
- **Le diagnostic** du SAGE, validé le 12 novembre 2012, identifie les problématiques et définit les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du territoire.
- **Le scénario tendanciel** ou scénario « sans SAGE », validé le 30 septembre 2013, simule l'évolution du territoire à moyen terme en l'absence de programmes d'actions nouveaux par rapport à ce qui existe déjà.



L'année 2015 a été principalement consacrée à la poursuite de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE avec :

- la présentation des mesures proposées par les commissions de travail en inter-commission et au bureau de la CLE,
- la présentation des scénarios alternatifs construits sur la base des mesures proposées au bureau de la CLE et à la commission quantifiée.

## Les instances du SAGE

### La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain est composée de 52 membres : 26 membres pour le collège des élus, 13 membres pour le collège des usagers et 13 membres pour le collège de l'Etat.

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été modifiée suite aux élections départementales de mars 2015. Le nouvel arrêté a été pris le 29 mai 2015.

En 2015, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises, le 17 février et le 6 juillet.

#### Réunion du 17 février 2015

Présences

	Collège des élus	Collège des usagers	Collège de l'Etat	Total
Présents / Nb membres du collège	8/26	7/13	5/13	20/52
Excusés avec mandat	1	0	1	2

L'ordre du jour était le suivant :

- Avis de la CLE sur le projet de SDAGE 2016-2021
- Avis de la CLE sur le PGRI
- Avis de la CLE sur le contrat territorial Re-Ressources du Sud Vienne

Lors de cette réunion, la CLE a rendu des avis sur le projet de SDAGE, le PGRI et le contrat territorial Re-Sources du Sud Vienne.

## Réunion du 6 juillet 2015

### Présences

	Collège des élus	Collège des usagers	Collège de l'Etat	Total
Présents / Nb membres du collège	14/26	3/13	5/13	22/52
Excusés avec mandat	8	2	4	14

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration du SAGE Clain
- Gouvernance du SAGE Clain
  - Election du président de la CLE
  - Gouvernance du SAGE
  - Election des Vice-Présidents de la CLE
  - Modification de la composition du bureau de la CLE
  - Modification des règles de fonctionnement de la CLE
  - Composition des commissions de travail du SAGE
- Adoption du rapport d'activités de la CLE de l'année 2014

Cette réunion de la CLE a permis de faire un point sur ce qu'est le SAGE et son avancement sur le bassin du Clain, notamment pour les nouveaux élus ayant intégré la CLE et de redéfinir la gouvernance de la CLE suite aux élections départementales.

Suite à ces élections, il convenait en effet de procéder à l'élection d'un nouveau Président de la CLE du SAGE Clain, à l'élection de nouveaux Vice-présidents et au renouvellement du bureau de la CLE.

Mme Joëlle PELTIER, conseillère départementale de la Vienne et maire de Ligugé, a été élue Présidente de la CLE. 4 Vice-présidents ont été élus :

- M. Laurent LUCAUD, Vice-président de Grand Poitiers, en charge de la commission Qualité du SAGE
- M. Philippe ALBERT, Président du syndicat mixte des eaux de Gâtine, en charge de la commission Quantité du SAGE
- M. Henri RENAUDEAU, Président du syndicat de la Pallu, en charge de la commission Milieux
- M. Michel MALLET, adjoint à la commune de Quinçay et Président du syndicat de l'Auxances, en charge des études spécifiques « ouvrages » et « zones humides »

## Le bureau de la CLE

Suite aux élections départementales, la composition du bureau de la CLE a été renouvelée pour intégrer les nouveaux élus de la CLE.

Le bureau de la CLE s'est réuni à 3 reprises en 2015 : le 20 janvier, le 10 février et le 7 septembre.

## Réunion du 20 janvier 2015

L'ordre du jour était le suivant :

- Préparation de l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021
- Préparation de l'avis de la CLE sur le projet de PGRI Loire Bretagne 2016-2021
- Préparation de l'avis de la CLE sur le projet de contrat Re-Sources du Sud Vienne

Cette réunion du bureau a permis de préparer la réunion de la CLE du 17 février 2015.

### **Réunion du 10 février 2015**

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel de la méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie de la CLE
- Présentation des mesures proposées par objectif

Suite aux réunions des 3 commissions de travail du SAGE de décembre 2014, cette réunion du bureau avait pour objectif de présenter la synthèse des mesures proposées par les commissions pour chacun des objectifs du SAGE.

### **Réunion du 7 septembre 2015**

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et discussion des scénarios alternatifs du SAGE
- Préparation de l'avis de la CLE sur le projet de CTMA du Clain amont
- Présentation pour validation du projet de cahier des charges pour la rédaction du SAGE

L'objectif principal de la réunion du bureau était de présenter et discuter des propositions de scénarios alternatifs qui ont été construits sur la base des mesures proposées par les commissions de travail.

## ***Les commissions de travail***

### **Inter-commission du 17 mars 2015**

Les 3 commissions de travail du SAGE ont été réunies le 17 mars 2015 lors d'une réunion commune dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.

La réunion avait pour objet de présenter la synthèse et le chiffrage des mesures proposées par les commissions en décembre 2014 pour atteindre les objectifs identifiés dans le cadre du diagnostic du SAGE.

### **Réunion de la commission Quantité du 15 octobre 2015**

La commission Quantité du SAGE a été réunie le 15 octobre 2015 dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE pour faire un point sur les différents dossiers liés à la gestion quantitative de la ressource sur le bassin du Clain.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel sur l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE
- Les volumes prélevables
- Le Contrat Territorial Gestion Quantitative du bassin du Clain
- L'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles
- Questions posées

La commission a notamment fait des propositions concernant la reprise des volumes prélevables notifiés sur le bassin du Clain dans les documents du SAGE et fait des propositions relatives au portage du Contrat Territorial Gestion Quantitative du Clain suite à la parution de l'instruction ministérielle du 4 juin 2015.

## Les études

### *Etude du devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud*

L'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud a été lancée au mois de mars 2013. Elle a été confiée au bureau d'études CE3E et est menée en partenariat avec les 2 syndicats rivière concernés : le SMAC et le SMCS.

L'étude doit constituer un outil d'aide à la décision pour la CLE et les syndicats rivière dans l'objectif de restaurer la continuité écologique sur les axes Clain et Dive du Sud à travers le volet opérationnel (CTMA) et le volet planification (SAGE).

Les objectifs de l'étude sont :

- d'établir un état des lieux précis des ouvrages
- d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs
- de proposer et analyser des scénarii de restauration de la continuité écologique à l'échelle de chaque ouvrage d'une part et à l'échelle de l'axe Clain d'autre part.

L'état des lieux et le diagnostic des ouvrages ont été validés par le comité de pilotage en mars 2014 après un important travail de terrain et d'échanges avec les acteurs locaux.

Les propositions de scénarios d'aménagement par ouvrage et aussi par tronçon homogène ont été définies et étudiées fin 2014, début 2015.

En 2015, ces scénarios ont été présentés de manière globale au comité de pilotage de l'étude (13 février 2015) et en détail (ouvrage par ouvrage) lors d'une journée technique associant les partenaires (27 mars 2015).

Une réunion restreinte s'est tenue en avril 2015 pour amorcer les réflexions sur les modalités de mise en œuvre d'une politique de restauration de la continuité écologique sur le Clain et la Dive du Sud.

La réalisation des 2 avant-projets détaillés sur le moulin des Bordes et la filature de Ligugé a été initiée au dernier trimestre 2015. Une réunion spécifique à la filature de Ligugé s'est tenue le 14 septembre 2015 afin de définir les éléments à prendre en compte pour la réalisation de l'APD de l'aménagement du site de la filature de Ligugé pour la restauration de la continuité écologique.

La validation du rapport final de l'étude devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

### *Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE*

Les 3 commissions de travail du SAGE ont été réunies en décembre 2014 afin de proposer des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs identifiés dans le cadre du diagnostic du SAGE. Ces mesures et leur chiffrage ont été présentés au bureau de la CLE et en inter-commission en février et mars 2015.

Sur la base de ces mesures, des scénarios alternatifs ont ensuite été construits par les bureaux d'étude GEO-HYD / SCE et la cellule d'animation du SAGE pour chacun des 11 objectifs définis par la CLE (de 1 à 3 scénarios par objectif).

Ces scénarios alternatifs ont été présentés au bureau de la CLE en septembre 2015.

Suite à cette réunion, des propositions de modifications des scénarios ont été faites par la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat, conduisant à un report de la réunion de la CLE prévue initialement en octobre et où devaient être présentés ces scénarios.

Afin d'échanger sur ces propositions de modifications avant le passage en CLE, une réunion du bureau de la CLE a été organisée début 2016 (1<sup>er</sup> février).

Les scénarios alternatifs seront soumis aux choix de la CLE en 2016. La CLE pourra se réunir une fois son renouvellement arrêté.

## Rédaction du SAGE et évaluation environnementale

Afin de préparer la prochaine étape d'élaboration du SAGE, un cahier des charges pour la rédaction des documents du SAGE et la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE a été rédigé et validé en bureau de CLE en septembre 2015.

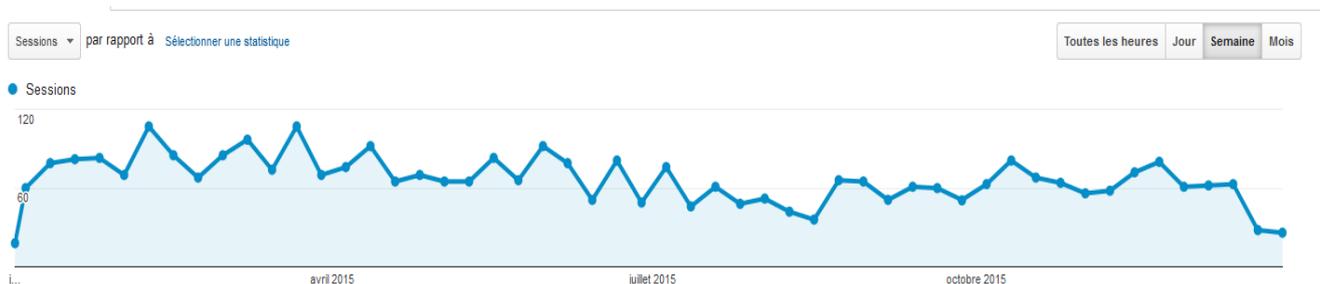
# L'information et la communication

## Site web du SAGE

Le site web dédié au SAGE Clain a été mis en ligne fin février 2012. Il a été mis à jour et enrichi de nouvelles pages avec la contribution de l'Observatoire Régional de l'Environnement.

Les principales données statistiques du site web du SAGE sur l'année 2015 sont les suivantes (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015).

- Nombre de sessions : 3516 (soit 293 sessions par mois en moyenne)
- Nombre d'utilisateurs : 2772
- Nombre de pages vues : 8682
- Durée moyenne de la visite : 1min59s



Evolution du nombre de visites par semaine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 (Source : Google Analytics)

## Le suivi et les avis sur les projets en cours

### *Le suivi des projets et actions*

La CLE du SAGE Clain a été associée aux principaux projets, actions ou réunions suivants en 2015 :

- Mise en œuvre du Contrat Territorial Gestion Quantitative du Clain
- Mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements
- Réalisation du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne
- Programme Re-Sources sur le bassin la Jallière

### *Les avis rendus par la CLE*

La CLE ou le bureau de la CLE ont rendu des avis sur les projets suivants :

- Projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021
- Projet de Plan de Gestion du Risque Inondation Loire Bretagne 2016-2021
- Projet de contrat Re-Sources du Sud Vienne
- Projet de contrat Territorial Milieux Aquatiques du Clain Amont

Il est rappelé que, le SAGE Clain n'étant pas approuvé, ces avis ne portent pas sur la compatibilité des projets avec le SAGE.

La CLE, lors de sa réunion du 17 février 2015, a émis de nombreuses remarques sur le projet de SDAGE Loire Bretagne, disposition par disposition.

Lors de cette même réunion, elle a donné un avis favorable au projet de PGRi en rappelant que l'aval du Clain avait été initialement proposé comme Territoire à Risque Important d'Inondation au vue des enjeux présents et qu'il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures de gestion du risque et notamment des mesures de réduction de la vulnérabilité sur ce territoire.

La CLE a également émis un avis favorable au contrat Re-Sources du Sud Vienne (après vote : 9 favorables, 4 défavorables, 1 abstention). Elle a souligné la cohérence du projet, en termes de diagnostic et de programme d'actions, avec les enjeux et objectifs définis par la CLE dans le cadre du diagnostic du SAGE et l'intérêt du programme d'actions proposé.

Le bureau de la CLE, réuni le 7 septembre 2015, a émis un avis sur le projet de contrat territorial du Clain amont en soulignant différents points et en souhaitant une ambition renforcée du contrat sur le volet continuité écologique.

## Les moyens du SAGE

### La structure porteuse

Compte tenu de la position centrale du bassin versant du Clain dans le département de la Vienne, le Département de la Vienne est apparu comme le plus légitime pour piloter et animer cette démarche SAGE. Il en a donc pris la compétence par délibération du 24 février 2005.

Une animatrice (ingénieure territoriale) et une secrétaire (1/3 temps, agent territorial) sont affectées à l'animation du SAGE. Différents services du Département apportent également un accompagnement technique et administratif : service communication, marchés publics, comptabilité...

### Les éléments financiers

En 2015, les partenaires financiers du Département dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Poitou-Charentes, Grand Poitiers et le Département des Deux-Sèvres.

Le plan de financement en 2015 est le suivant.

	Animation	Etudes
Agence de l'Eau Loire Bretagne	57%	60%
Région	10%	5% (subvention au cas par cas selon les études)
Grand Poitiers	10%	5%
Départements	23%	30%
<i>Dont CG de la Vienne</i>	20%	27%
<i>Dont CG des Deux-Sèvres</i>	3%	3%

Pour l'année 2015, les dépenses se sont élevées à 130 301 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 54 600 € (salaires animatrice et secrétaire)
- Etudes :
  - Etude du devenir des ouvrages en rivière (non finalisée en 2015) : 32 150 €
  - Scénarios alternatifs du SAGE (non finalisés en 2015) : 43 551 €

## Bilan et perspectives

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement de la gouvernance de la CLE en juillet (présidence et vice-présidences) suite aux élections départementales de mars 2015.

L'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE s'est poursuivie avec un calendrier de réalisation modifié en fin d'année afin de prendre le temps de la concertation sur les propositions de modifications des scénarios alternatifs faites suite à la réunion du bureau du 7 septembre.

Une modification de la composition de la CLE, suite aux élections régionales de décembre 2015 et du fait du renouvellement de la CLE obligatoire tous les 6 ans, est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE en 2016 est donc conditionné par la prise d'un nouvel arrêté préfectoral portant composition de la CLE.

Pour l'année 2016, les principales actions seront les suivantes :

- accompagner le renouvellement de la CLE et organiser l'installation de la CLE renouvelée
- finaliser les scénarios alternatifs du SAGE, arrêter les choix de la CLE et les traduire dans sa stratégie
- finaliser la réalisation de l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
- initier la phase de rédaction du SAGE
- présenter et amender avec les partenaires le guide pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides avant validation par la CLE

### Structure porteuse du SAGE



### Partenaires financiers



#### Cellule d'animation du SAGE Clain

Direction de l'Environnement et de l'agriculture

Hôtel du Département

Place Aristide Briand BP 319 86 008 POITIERS CEDEX

Tél : 05.49.55.87.45 Fax : 05.49.61.13.40

[www.sageclain.fr](http://www.sageclain.fr)